



## Assignation en divorce après conciliation

-----  
Par jmb6344

Bonjour,

Ma femme a déposé une requête en divorce en juillet dernier. Audience de conciliation en novembre ou elle n'a pas voulu signer le PV.

Elle dispose d'1 délais de 3 mois pour m'assigner en divorce, mais mon avocat me dis que si elle ne le fait pas, il faudra que j'attende 2 ans de séparation effective pour que je puisse moi même assigner ?

Je suis un peu étonné, d'autant que les mesures provisoires me sont nettement défavorables.

Vais je réellement devoir attendre ce délai de 2 ans (je dois déménager le mois prochain), pour faire avancer la procédure, ou ais-je d'autres possibilités ?

Merci pour vos réponses

-----  
Par CJO

Le cabinet d'avocats justitia-omnes m'a super bien aidé.